



S.F.O.E.R.T.A.

SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
01 49 55 43 53 – 01 49 55 81 42

email : sfoerta@agriculture.gouv.fr site internet : www.sfoerta.fr

RASSEMBLEMENT DE 450 PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC A PARIS

Suite à l'appel du 19 mai 2009, des **représentants notamment des trois organisations syndicales (SNETAP-FSU, SFOERTA, SYAC-CGT), 450 personnels environ de l'EAP, accompagnés de quelques parents d'élèves**, se sont rassemblés à Paris. Cette date avait été choisie par l'Administration initialement pour tenir le CNEA... finalement repoussé !

Le rassemblement a démarré le matin à 10h devant **l'entrée de la DGER avenue de Lowendal**, puis de 13h à 14h30, les personnels et les parents se sont déplacés devant **les Invalides**, lieu hautement symbolique, car associé notamment aux plus grands défenseurs des valeurs républicaines de la démocratie française... FO y avait d'ailleurs déjà achevé sa manifestation interprofessionnelle le 23 octobre 2008.

Le rassemblement s'est porté ensuite vers la **rue de Varenne**, où il a attendu de 14h à 15h, le retour de la **délégation intersyndicale SNETAP – SFOERTA - SYAC-CGT**, reçue en **audience par Mme la Conseillère technique au cabinet du Ministre, Mme le Chef de service au SRH du Secrétariat Général et M. le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche**.

Le SFOERTA, attaché au maintien de l'enseignement agricole au MAP, a exigé au cours de l'audience, le **rétablissement des 45 ETP de contractuels, correspondant environ à 65 agents contractuels**. Le SFOERTA a affirmé alors combien ils sont **nécessaires pour le bon fonctionnement des établissements de l'EAP, et en particulier de leurs équipes pédagogiques**, pour répondre à la **mission de formation** de l'enseignement agricole. Le SFOERTA a souligné également combien ces agents contractuels, comme leurs collègues titulaires, sont attachés à l'EAP, où ils se trouvent par choix car convaincus de la valeur de ses spécificités.

Le SFOERTA a **dénoncé la décision du gouvernement d'imposer 90 000 HSA**, destructrices d'environ 140 ETP ; cela ne **favorise pas**, de plus, la **réalisation de l'ensemble des missions** de l'enseignement agricole. Le SFOERTA a rappelé ainsi celle d'**animation des territoires** puisque les EPL ont en effet un rôle pilote et dynamiseur des espaces ruraux.

Aussi, la **suppression d'agents contractuels et de titulaires** par leur non remplacement (*exemple cité pendant l'audience du LPA de Beaume La Rolande, situé sur un ancien camp de concentration, qui n'aura plus de titulaire en Histoire-Géographie en septembre...*) contribuent particulièrement à **fragiliser les EPLEFPA**, et encore plus ceux situés **dans des zones rurales sensibles**, et, à **priver nos concitoyens** de la possibilité de bénéficier pour leurs enfants **de la qualité de l'EAP**.

Le SFOERTA a aussi apporté son soutien à la **représentante des parents d'élèves**, présente à l'audience, **qui dénonçait la disparition** annoncée dans de trop nombreux établissements agricoles publics **de toutes les options facultatives** à la rentrée de septembre 2009. Cette mère d'élève de Seconde Générale a souligné combien la **suppression des options facultatives ne placerait pas son enfant entrant en 1^{ère} S, sur le même pied d'égalité face à ceux scolarisés dans le même cycle à l'EN ou dans les établissements privés !** Le SFOERTA a rappelé alors que le « **droit à l'instruction** » est inscrit dans notre **Constitution**, qui se réfère aussi à Jules FERRY, en affirmant qu'elle **doit être « gratuite et laïque »**.

Ces préceptes doivent être respectés par notre gouvernement. Défendre l'EAP en lui donnant la possibilité de remplir ses missions par le **rétablissement de tous les emplois de contractuels** et en lui donnant **tous les moyens d'exercer la qualité de son enseignement, c'est garantir un droit constitutionnel** pour les élèves et les familles **sur l'ensemble du territoire français**.

Paris, le 18 juin 2009